

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2023

Excusé.e.s: B. PLAT - C. BIELLMANN - S. DZIURA - B. LAGOUEYTE - **Absent :** G NGUYEN.
Secrétaire : G. GAY.

Le maire demande au conseil la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour, le point suivant :

- **Demande de subvention FDAVC pour travaux de voirie.**

Le conseil donne son accord.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 Mars 2023 : après lecture ce procès-verbal est approuvé sans modification.

Vote des Taxes Locales :

Les prévisions de recettes fiscales transmises par les services de la DGFIP font état d'un produit attendu à taux constants de 140 993 €.

Par rapport à 2022, cette recette estimée est en augmentation de 16 611.00 €, soit 13.35%. Cette évolution résulte en partie de la revalorisation des bases foncières (7.1%) décidée par l'Etat lors de la loi de finances 2023.

NB : en complément des Taxes sur le Foncier Bâti et sur le Foncier Non Bâti, le conseil doit également se prononcer sur le taux de la Taxe d'Habitation sur les locaux vacants et sur les résidences secondaires. La recette fiscale totale se décompose de la manière suivante :

Foncier Bâti :	2023 Bases : 346 700	Produit : 124 673 €.
	2022 Bases : 316 744	Produit : 113 921 €.

Au-delà de la revalorisation des bases, cette évolution est liée au dynamisme immobilier de la commune - (recette provenant, après les deux années d'exonération, des logements nouveaux et des bâtiments de la Zone d'Activités).

Foncier Non Bâti :	2023 Bases : 19 700	Produit : 11 324 €.
	2022 Bases : 18 749	Produit : 10 461 €.

Taxe d'Habitation : 2023 Bases : 42 102 Produit : 4 496 €.

Si cette taxe est désormais totalement supprimée pour l'ensemble des logements occupés, elle est maintenue sur les résidences secondaires et sur les logements vacants.

Le total du produit global attendu répondant aux besoins des prévisions budgétaires, le maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales. Le conseil adopte donc à l'unanimité des membres présents les taux suivants :

Foncier Bâti : 35,96 %	Foncier Non Bâti : 57,88%	Taxe Habitation :
------------------------	---------------------------	-------------------

10,68%;

Vote du Budget Principal 2023. Le maire présente ce budget prévisionnel.

La section de Fonctionnement est équilibrée à 459 123,39 €. Il convient de retenir :

- Une augmentation sensible des charges à caractère général, principalement due à :
 - La réparation prévue du fourgon : remplacement du moteur : 10 000 €.
 - La provision pour risque contentieux (affaire DAL BO) : 25 000 €
- Un virement à la section d'investissement de 99 239,42 €.
- La stabilité des contributions aux organismes extérieurs et aux associations.

Le budget de la section d'Investissement ressort à 231 659,94 €. Les principales opérations sont :

- L'achat de terrains : parcelles COUQUIAUD et ZIGANI : 28 700 €.
- Les travaux de voirie : parkings Epicerie et Eglise - réfection VC 6 : 45 000,00 €.
- Nouvel adressage : Prestation de La Poste, achat panneaux et plaques : 8 182,00 €.
- Travaux en cours ou à prévoir sur les bâtiments communaux : 30 000,00 €
(Presbytère - Salle communale - Vestiaires du stade).

Budget Annexe Multiple Rural 2023.

Après reprise de l'excédent de N-1 et intégration de la recette prévisionnelle du loyer, ce budget est équilibré à 27 562,61 € en fonctionnement, et 2 868,12 € en Investissement.

Soumis au vote, ces deux budgets sont adoptés à l'unanimité.

Demande subvention FDAVC : les travaux envisagés sur la VC 6 étant éligibles au FDAVC - Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale, le conseil charge le maire de solliciter cette subvention.

Questions et informations diverses.

1 - Le SIVU de Transport Scolaire du Réolais est officiellement dissous au 31 mars 2023. L'excédent de clôture s'élève à 73 024,40 €. Chacune des 28 communes membres recevra sa quote-part au prorata du nombre de ses habitants. Pour mémoire, le Transport scolaire est actuellement géré par la Région Nouvelle Aquitaine, la CdC du Réolais n'ayant pas souhaité se saisir de ce service. S'ensuit un débat sur l'avenir de cette compétence au niveau du Sud Gironde.

2 - Patricia WOLF fait part de la commission sport de la CdC et de l'opération « Cœur en Réolais ».

3 - Emmanuel GIL rappelle la dotation d'investissement de 10 000 €, allouée par la CdC à chaque commune sous forme de fonds de concours. Il évoque la possibilité de se doter d'un broyeur de végétaux de bonne capacité. Une utilisation intercommunale pourrait être étudiée. Ce projet serait à mener en 2024.

La séance est levée à 23h40.